



APPEL A CANDIDATURE 2024-2025

Candidatures à adresser à :

connexionadagp@institutfrancais.de

Jusqu'au 01.12. 2024

Parce que l'Allemagne est un pays incontournable dans le parcours des artistes de la scène française, l'ADAGP (société française des auteurs dans les arts visuels) s'est rapprochée du Bureau des Arts Plastiques et du Bureau du Livre et de l'édition de l'Institut français d'Allemagne pour lancer un 2^{ème} volet à sa bourse Connexion et aider financièrement des lieux de diffusion allemands qui ont un projet d'exposition d'artistes de la scène française : ainsi est née la Bourse Connexion Internationale.

Quel est le montant de cette Bourse ?

Trois aides de 10 000€ seront attribuées à des structures de diffusion allemandes pour des expositions dans les disciplines suivantes : Beaux-arts et Arts Appliqués – Photographie – BD et Livre jeunesse soit une enveloppe annuelle totale de 30 000€. La dotation ne peut pas être versées à des personnes physiques.

A qui s'adresse cette bourse ? Qui peut déposer une demande ?

Cette bourse s'adresse à des structures de diffusion allemandes publics ou privés, à but non lucratifs (avec un espace de diffusion pérenne (pas de lieux nomades) tels qu'un musée, un centre d'art, un artist-run space, Kunstverein, Kunsthalle, une fondation, un festival, mais aussi une médiathèque, une bibliothèque pour les auteurs BD et jeunesse) qui organisent une exposition d'artistes de la scène française en Allemagne.

Quelles expositions ?

Cette bourse concerne des expositions monographiques ou collectives d'artistes de la scène française (de toute nationalité mais travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans, ou de nationalité française vivant à l'étranger).

Les expositions doivent être réalisées dans un délai maximum de 2 ans. Ces artistes peuvent être vivants ou décédés. Aucun critère d'adhésion à l'ADAGP n'est requis.

Quelles sont les modalités de candidature ?

La structure candidate doit envoyer le dossier de candidature complet, dactylographié, enregistré dans un seul document, en format pdf, en langue anglaise et uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

connexionadagp@institutfrancais.de

1. **Présentation du lieu de diffusion allemand** porteur du projet (statut, coordonnées, programmation artistique et impact au niveau international, revues de presse) – 2 pages max
2. **Présentation du projet** : description détaillée du projet artistique avec les dates de l'événement, exposant clairement les idées essentielles, les objectifs du projet, y compris la note d'intention du commissaire d'exposition incluant ses intentions curatoriales; (PDF - Max. 2 pages).

Si le projet d'exposition est réalisé en partenariat avec une structure française, présentation de la structure française -10 lignes max.
3. **Lettre d'engagement du lieu de diffusion allemand** de présenter une exposition d'artiste de la scène française
4. **CV de(s) artiste(s) de la scène française**, un lien vers le site de chaque artiste ou d'un portfolio de 10 œuvres -1 page.
5. **CV du commissaire d'exposition** avec formation, recherches et coordonnées complètes -1 page.
6. **Budget prévisionnel détaillé et équilibré** faisant apparaître les dépenses propres à l'opération (assurance, transport, droit d'auteur...) les recettes et plan de financement (les aides, subventions ou partenariats financiers acquis ou en cours d'acquisition dont le montant demandé à l'ADAGP) (1 page)

7. Calendrier prévisionnel

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 16 septembre 2024
- Date limite de réception des candidatures : 01 décembre 2024
- Réunion du jury et annonce des lauréats : fin janvier 2025

@dagp
Pour le droit des artistes

